

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4920
7 août 1961
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 7 AOUT 1961 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT DE LA TUNISIE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les nouveaux actes d'agression que les forces armées françaises d'occupation ne cessent de perpétrer à l'égard de mon pays.

Vous trouverez ci-joint un relevé du nombre des violations tant dans notre espace aérien que des eaux territoriales tunisiennes par l'armée française au cours des journées des 2, 3 et 4 août 1961.

Par ailleurs, accentuant encore leur occupation de la ville de Bizerte et leurs brimades à l'égard des citoyens tunisiens, l'armée française a renforcé le réseau de fils de fer barbelés en encerclant la ville ancienne de Bizerte, (la Médina), ainsi que la région allant de "la Pêcherie" à "Sidi Ahmed", tombée ainsi entièrement entre les mains des parachutistes français.

Tout ceci a rendu extrêmement difficile aux citoyens tunisiens la libre circulation au sein de leur ville, sur une partie de notre propre territoire souverain. Les parachutistes ne cessent de se livrer au cours de leurs opérations de "contrôle" à des exactions intolérables.

Enfin, les marins français ont obligé l'équipage de quatre chalutiers italiens qui, à la suite d'un mauvais temps ont cherché abri à l'avant-port de Bizerte, d'enlever le drapeau tunisien que leurs embarcations arboraient conformément aux lois internationales, prétendant qu'ils se trouvaient "dans un port français". Les quatre chalutiers italiens sont : "Nicolas Andréa, Pascale Pache, Eurico Padre et Risor Gimento.

Je tiens encore une fois à vous exprimer l'indignation de mon gouvernement contre le comportement inqualifiable des forces armées françaises, occupant par la voie de l'agression une partie du territoire d'un pays souverain, membre des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir distribuer ce document destiné à l'information des Membres du Conseil de sécurité, comme document des Nations Unies.

Veillez agréer, etc.

Le représentant de la Tunisie
au Conseil de Sécurité

Signé : MONGI SLIM

VIOLATION ESPACE AERIEN
 (2 août 1961)

<u>Gouvernorats</u>	<u>Nombre d'avions</u>	<u>Observations</u>
Tunis et banlieue	2	(avions de chasse basse altitude Route Tunis - Bizerte ./.)
Beja	4	
Souk el Arba	2	
Le Kef	3	
Gafsa	1	
Kairouan	1	
Sousse	1	
Cap Bon	4	

(3 août 1961)

<u>Gouvernorats</u>	<u>Nombre d'avions</u>	<u>Observations</u>
Bizerte	Plusieurs	(B-26, avions de reconnaissance, bombardiers)
Souk el Arba	15	(en majorité B-26, moyenne et basse altitude, largage de bombes et rocketts provoquant incendies dans région Srairaeglea)
Tunis et banlieue	5	(très basse altitude)
Beja	4	
Kasserine	1	
Gafsa	1	
Le Kef	3	
Kasserine	3	
Gabes	33	
Sfax	2	
Cap Bon	2	

Violation de l'espace aérien par des B-26 et autres avions
(4 août 1961)

<u>Gouvernorats</u>	<u>Nombre d'avions</u>
Bizerte	Plusieurs
Souk el Arba	6
Le Kef	5
Kasserine	1
Beja	9
Gabes	5
Sfax	13
Sousse	2

Mouvements de navires de guerre français
(3 et 4 août 1961)

<u>Emplacement</u>		<u>Nombre et type</u>
Tabarka		3 escorteurs d'escadre
Baie de Bizerte		7 escorteurs d'escadre dont 1'un a dérouté un navire de commerce se dirigeant vers Bizerte et un (1) Dragueur.
Lac de Bizerte		1 escorteur d'escadre (Manoeuvre)
Sousse		2 escorteurs d'escadre
Gabes		4 escorteurs d'escadre
Sfax		3 escorteurs d'escadre
Baie de Bizerte	à 6 h. 15	Transport matériel (se dirige vers Bizerte)
Baie de Bizerte	à 6 h. 30	Transport matériel (se dirige vers Bizerte, chargé de matériel de guerre)
Baie de Bizerte	à 8 heures	Remorqueur (quitte Bizerte pour mouiller les cibles de tir sur but marin)
Golfe de Gabes	à 22 heures	Escorteur d'escadre (patrouille et des approches de côtes - Elbibene)